

ADIR-MSA

(Association des dirigeants retraités de la MSA)

Siège social : Immeuble LUMINEM, 19 rue de Paris, 93000 BOBIGNY

Compte rendu du conseil d'administration du 3 mars 2022

Etaients présents : Marie-Christine CHAMBE, Pascale GOBERT, Dominique GENTIAL, Jacques ROLLAND, , Christian VIOLET, Pierre VIRLOGEUX.

Excusés : Jean BOISSIERE, Jean-Luc CERNEAU, Françoise JEANNEAU, Fabienne LAGOEYTE, Michel PICARD, Madeleine TALAVERA.

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 mars en visio.

- 1. Election du Bureau :** Suite à l'AG du 15 février, le Bureau doit être élu, avec un président, un secrétaire, un trésorier, un vice-président.

Du fait du nombre important de membres absents, et même si les statuts ne prévoient pas de condition de nombre minimum pour délibérer, les membres du conseil conviennent que ce n'est pas sérieux d'élire le Bureau avec la moitié du conseil absent... Il est donc décidé de prolonger le mandat du Bureau actuel jusqu'au mois de juin, lors du prochain conseil qui se fera en présentiel, à Paris.

- 2. Subventions aux projets régionaux :** la présidente expose qu'elle a été saisie d'une demande d'accompagnement financier pour une réunion conviviale à l'initiative de membres de l'ADIR de la grande région Est. Ce projet, porté par Jean-Jacques WERTHE, s'inscrit dans la ligne de ce qui était préconisé lors de l'AG, à savoir, favoriser les rencontres régionales organisées en dehors du champ institutionnel, et ayant vocation à mêler convivialité et promotion de l'ADIR auprès d'anciens collègues non encoe membres.

La question est de savoir si le conseil est favorable au versement d'une aide financière à ce type de projet, car si nous aidons une région, il faut pouvoir répondre favorablement à d'autres demandes qui se feraient jour (Bretagne, Sud-Ouest...). Pour les quelques années prochaines, nos finances permettent d'intervenir sur ce type d'action.

Après discussion et échanges nourris, il est décidé que

- ce type de projet entre bien dans le champ de ce que l'ADIR peut financer,
- le projet doit être porté par un membre de l'ADIR (au moins),
- une aide financière calculée sur la base de 20 € par membre ADIR inscrit peut être accordée, son utilisation étant librement décidée par les organisateurs,
- un compte-rendu de la rencontre (nombre de personnes, dont membres ADIR) sera fourni par le porteur de projet pour que la LETTRE s'en fasse l'écho,
- il est demandé au porteur du projet de favoriser la promotion de l'ADIR auprès des participants non membres (expliquer ce qu'est l'ADIR, diffuser des exemplaires de la LETTRE,...)
- Par ailleurs, il est souhaitable que la tenue de ce genre de réunion soit portée à la connaissance de tous les membres ADIR, même d'autres régions, s'ils souhaitent y participer.

Sur ces bases, une réponse favorable va être apportée à J.J. Werthe ; Guy Ferron, pour l'Ouest, va probablement faire une demande du même type.

3. Questions diverses :

- a. La prochaine LETTRE partira vers la mi-mars ; elle reprend le compte-rendu de l'assemblée générale et l'appel de cotisations ; elle informera aussi sur les réunions régionales prévues, y compris la réunion « institutionnelle » prévue à Paris les 8 et 9 juin (avec un conseil en présentiel).
- b. Marie-Christine Chambe informe le conseil que ce sont les secrétaires de direction de la CCMSA qui mettent sous plis notre LETTRE, et que cela représente un gros travail ; pour les remercier, une jolie boîte de chocolats leur a été offerte par l'ADIR (très appréciée).
- c. INITIATIV'Retraite adresse aux présidents d'associations une lettre mensuelle très intéressante ; il est convenu que la présidente l'enverra à tous les membres du conseil ;
- d. Forum : l'utilisation du Forum est encore évoquée comme problématique (délais dans la diffusion de l'information). Il est convenu que les MSA Hebdo seront envoyés par mail, ainsi que la lettre Initiativ' retraite.
- e. Dates à noter :
 - i. Conseil d'administration et réunion régionale à Paris les 8 et 9 juin
 - ii. Rencontre grand Est près du Puy les 3 et 4 septembre
 - iii. Rencontre Ouest les 23 et 24 septembre

Aucun autre point figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La présidente
Pascale GOBERT